

année, comme la constitution l'exige; il nous faudrait plusieurs années pour tenir une seule session.

M. Knowles: Je m'étonne que le premier ministre dise sérieusement à la Chambre qu'on procède de cette manière afin d'éviter la procédure admise qui consiste à présenter des bills et à leur faire franchir toutes les étapes prescrites dans le Règlement de la Chambre.

Le très hon. M. St-Laurent: Il s'agit simplement d'un poste que la Chambre doit approuver afin de défrayer certaines dépenses, et la façon régulière d'arriver à ce résultat consiste à insérer un crédit dans le budget des dépenses. La seule différence, c'est que le montant devra être approuvé chaque fois qu'il sera versé, tandis que si la loi était modifiée, le montant serait alors imputé sur le Fonds du revenu consolidé. C'est la seule différence. Le crédit vise à défrayer une dépense qu'il convient, à notre avis,—mais nous pouvons nous tromper,—de payer à même les deniers publics. Je veux parler des frais inévitables de voyage et de représentation que doivent engager les hommes nommés par le gouvernement fédéral et dont celui-ci est responsable en vertu de la constitution.

(Le projet d'amendement de M. Knowles, mis aux voix, est rejeté par 81 voix contre 8.)

Le crédit est adopté.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

563. Indemnités pour les animaux abattus en application de la Loi des épizooties, et indemnités supplémentaires conformément aux conditions stipulées dans la Loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse—Crédit supplémentaire, \$665,000.

M. Ross (Souris): Ce crédit est le premier qu'on a appelé vendredi; il a été réservé parce que ni le ministre ni son adjoint n'étaient à la Chambre à ce moment-là. Au cours de la soirée, le ministre est venu à la Chambre et il a fait la déclaration suivante:

Monsieur le président, je pose la question de privilège. J'ai eu l'occasion de lire le compte rendu des débats de cet après-midi. On a plusieurs fois mentionné mon absence et celle de mon adjoint parlementaire. Mon adjoint est rentré hier chez lui, malade. Il est aujourd'hui au lit. C'est la seule raison de son absence. Cet après-midi, à quatre heures, on m'a présenté le rapport de la commission de Regina qui est en ce moment à prendre des décisions en ce qui concerne le dédommagement à verser à chaque cultivateur, le rapport complet; j'ai passé l'après-midi à l'étudier. Le travail n'est pas terminé simplement parce qu'il a fallu que je vienne ce soir à la Chambre attendre ce crédit. Voilà une heure et demie que j'attends.

M. le président, lorsque le ministre est venu, le représentant de Greenwood a proposé que nous examinions alors le crédit en question. Le ministre des Finances a rejeté

la proposition. Il a dit que nous étudierions les crédits dans l'ordre où ils se présentent et que nous reviendrions plus tard sur celui-là.

Puis, après cela, j'ai entendu à la radio, à mon étonnement, la nouvelle de la tenue d'une réunion à Ilderton (Ontario) le 28 mars. La nouvelle était en ces termes:

M. Robert McCubbin, adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture a dit aujourd'hui que le Gouvernement ferait connaître d'ici une semaine le prix-plancher qu'il établira à l'égard des bovins de boucherie.

M. McCubbin, au cours d'une réunion d'éleveurs de Middlesex, a dit qu'on pouvait s'attendre à un prix correspondant plus ou moins aux cours pratiqués sur le marché de Chicago.

M. le président suppléant: Je suppose que ces observations doivent amener le député à aborder le crédit dont le comité est présentement saisi. S'il ne l'aborde pas sous peu, je devrai déclarer ses observations irrégulières.

M. Ross (Souris): Tout cela découle directement de la fièvre aphteuse, dont il est question dans le crédit à l'étude. La nouvelle ajoutait:

Le député de Middlesex a prédit également que l'interdiction américaine pesant sur les importations de bétail canadien serait levée le 1^{er} septembre.

Cela se rattache, monsieur le président, à la fièvre aphteuse, objet du crédit supplémentaire présentement à l'étude.

J'ai aussi devant moi un article très intéressant tiré du dernier numéro du *Co-Operator* du Manitoba, intitulé "Dix provinces, onze problèmes". Il y est question de la manière dont notre pays a été balkanisé par les interdictions provinciales qui ont été imposées par suite de l'épidémie de fièvre aphteuse. J'ai exposé mon désappointement lorsque ma propre province, de concert avec les autres, a imposé cette interdiction. Après avoir étudié la question depuis lors, je suis porté à sympathiser avec les fonctionnaires provinciaux parce qu'ils n'ont pas reçu de directives suffisantes de la part du ministère fédéral de l'Agriculture. Cette opinion a été exposée par les fonctionnaires de notre ministère manitobain.

M. le président suppléant: A mon avis, les propos du député n'ont pas trait du tout aux indemnités et ce sont les indemnités qui font l'objet du crédit à l'étude. Le crédit n'a nullement trait aux interdictions imposées par les provinces.

M. Ross (Souris): Je vais parler des indemnités, mais qu'il me soit permis de vous rappeler, monsieur le président,—et je sais que vous vous en rendez compte autant que tout autre député,—que les indemnités à